



EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION - ESI



ORGANISATION

Public concerné :

Personnel désigné « équipier de seconde intervention » par le responsable d'établissement (conformément au code du travail et de la réglementation APSAD)

Pré-requis :

Être apte physiquement à réaliser les différentes manipulations.

Durée :

2 jours (14 heures)

Participants :

de 4 à 12 personnes.

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, vidéos, exercices pratiques

Modalités d'évaluation :

Formative et sommative

Matériel pédagogique :

Extincteurs à eau pulvérisée, à dioxyde de carbone et poudre sur demande

RIA et techniques de lance.

Bac à feu écologique

Fournir plan de l'établissement

Vidéo projecteur

ARI

Intervenant :

Formateur incendie

(Sapeur pompier)

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation.

Maintien et Actualisation des compétences :



Conseillé tous les 12 mois.

OBJECTIFS

Etre capable de :

- Intervenir efficacement en cas de feu.
- Choisir et utiliser judicieusement un moyen de lutte adapté et éteindre efficacement un incendie en toute sécurité.
- Secourir les équipiers de première intervention et prendre les mesures conservatoires.
- Déclencher une alerte et gérer le SSI.
- Maîtriser les procédures d'évacuation.
- Porter l'ARI et connaître les règles d'utilisation

PROGRAMME

PARTIE - THÉORIQUE

- Rôle de l'équipier de seconde intervention.
- Naissance et propagation d'un incendie.
- Les classes de feux
- Les agents et les moyens d'extinction :
- Les extincteurs, les Robinet d'Incendie Armé, les extincteurs sur roues
- Equipement de protection, technique de lances, motopompe, hydrant ...etc
- ARI (Appareil respiratoire)
 - Le danger des fumées d'incendie.
 - Les perturbations sensorielles
 - L'ARI, les lignes de vies.
 - Mise en oeuvre de l'appareil.
 - Les règles à respecter avant, pendant et après engagement.

PARTIE - PRATIQUE

- Exercices d'extinction.
- Utilisation des différents types d'extincteurs (poudre, eau pulvérisée, CO2).
- Utilisation et manipulation des RIA.
- Visite d'établissement, identification des moyens de prévention.
- Les sauvetages de victimes : les dégagements d'urgence.
- Mises en situation avec utilisation du matériel d'incendie et fumée.
- Utilisation des Appareils Respiratoires Isolants (ARI).
- Exercices pratiques en milieu enfumés grâce au générateur de fumées froides.
- Reconnaissances, sauvetages de victimes, gestion de temps d'utilisation.

PARTIE - EVACUATION

- Consignes de sécurité lors des évacuations.
- Gestion du Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Rôle du guide file et du serre file.
- Le transfert horizontal.
- Le point de rassemblement et le comptage des personnes.
- La gestion des blessés et l'accueil des services de secours.

PROGRAMME CONFORME AUX PRESCRIPTION DU CODE DU TRAVAIL, DES RECOMMANDATIONS APSAD ET DES ERP.

CADRE REGLEMENTAIRE

Règle APSAD R6 - chapitre 6

Les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

Article R4227-28 :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Eric VAN SANTFORT- Référent pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 65 37 53 95

eric.vansantfort@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com